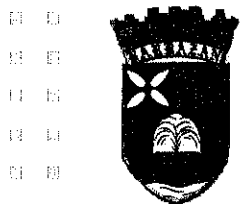


Commune de
BARBAZAN
(Haute-Garonne)



ARRÊTE PORTANT ATTRIBUTION DE LA NOUVELLE BONIFICATION INDICIAIRE de Madame PENE Marielle

STATION THERMALE CLASSEE

Madame le Maire de BARBAZAN,

Vu le code général de la fonction publique,

Vu le décret n°93-863 du 18 juin 1993, relatif aux conditions de mise en service de la nouvelle bonification indiciaire de la fonction publique territoriale,

Vu le décret n°2006-779 du 3 juillet 2006 portant attribution de la nouvelle bonification indiciaire à certains personnels de la fonction publique territoriale,

Considérant que Madame PENE Marielle exerce les fonctions suivantes : secrétaire de mairie.

Arrête

Article 1

À compter du 1^{er} juillet 2022, Madame PENE Marielle bénéficie d'une bonification indiciaire de 30 points majorés.

Article 2

Cette bonification indiciaire cessera d'être versée lorsque Madame PENE Marielle quittera l'emploi au titre duquel elle est perçue.

Article 3

Le présent arrêté sera transmis à la présidente du centre de gestion, au comptable de la collectivité, et notifié à l'intéressée.

Fait à Barbazan le 1^{er} juillet 2022

Notifié le 1^{er} juillet 2022

Marielle PENE

Le Maire



Michèle STRADERE